



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 16 FEVRIER 2012 -

Etaient présents : M. ARAGUAS, M. BRUN, Mme FOURNES, M. BAILLON, M. COQUELIN, M. GARCIA, M. LATRY, M. LAÜGT, Mme MALTONE, Mme MANES GALLO, Mme MICHEL, M. PEROT, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, M. HAUQUIN, Mme VOISIN, M. COHEN, Mlle BURDET, Mme DEPLAT, M. MASEGOSA.

Etaient représentés : Mlle BREHIER, Mlle GAIDOT, HAHN.

Etaient invités : M. JOURDAN, M. ESCADAFAL, Mme LAWRANCE, Mme CAILLOT, , Mme MALGOUYAT, M. PIALOUX, Mme TISSOT, Mme LAFOURCADE, M. GUERIN.

Le président BRUN ouvre la séance à 9h10. Il rappelle que c'est la dernière fois qu'il préside le CEVU et se félicite que le quorum soit atteint.

M. COQUELIN dit que nous arrivons en fin de mandat et qu'il est important de valider les procès-verbaux du CEVU en cours.

Mme LAWRANCE rappelle qu'en l'absence de Mme TISSOT, les PV n'ont pas pu être envoyés et ne peuvent donc pas être votés.

I - MODALITES D'INSCRIPTION ETUDIANTE EN CAS DE DIPLOME MULTIPLE.

Mme LAWRANCE donne la parole à M. GUERIN pour présenter le dispositif mis en œuvre pour encourager les diplômes doubles et conjoints.

M. GUERIN dit que jusqu'alors, il n'y avait pas de cadre juridique et que le texte propose l'exonération des droits dans l'université d'accueil. Afin de permettre la réalisation de diplômes multiples (doubles diplômes, diplômes multiples, diplômes conjoints), et dans le cas d'engagements similaires dans l'université partenaire, l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 propose les dispositions suivantes :

Les étudiants seront inscrits administrativement et pédagogiquement dans l'établissement d'origine en parallèle de l'établissement d'accueil. Ces inscriptions dans chacun des établissements partenaires pourront s'effectuer :

- Sur l'ensemble des années du programme à diplôme multiple (les deux années d'un double master, les trois années d'une licence conjointe, etc.)
- Sur l'année/étape/version d'étape diplômantes



De même que dans le cas des autres protocoles spécifiques de mobilité étudiante, les accords spécifiques de coopération qui encadrent une diplomation multiple préciseront l'exonération de droits d'inscription (droits au diplôme) dans l'université d'accueil. Les étudiants se seront au préalable acquittés des frais de scolarité de leur établissement d'origine.

Dans le cadre des programmes à diplomation multiple, sont considérés par l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 comme « sortants » les étudiants qui paient leurs droits de scolarité à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 et sont exemptés de frais de scolarité dans l'université d'accueil, et réciproquement pour l'université partenaire.

Dans le cadre des programmes à diplomation multiple, sont considérés par l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 comme « entrants » les étudiants qui paient leurs droits de scolarité dans l'université partenaire et sont exemptés de frais de scolarité à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, et réciproquement pour l'université partenaire.

L'étudiant entrant pourra s'acquitter des « droits facultatifs » à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 pour participer aux manifestations et activités culturelles et sportives de l'établissement. Pour l'université partenaire, la réglementation en vigueur dans le pays concerné sera appliquée concernant les frais spécifiques, dans un esprit d'équité entre les universités partenaires.

La cotisation Sécurité Sociale au tarif en vigueur sera acquittée par l'étudiant entrant à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 pour assurer une couverture santé/maladie durant l'année universitaire concernée et ce, quelle que soit la durée de la mobilité. L'étudiant entrant peut toutefois en être exonéré à condition qu'il apporte la preuve de son affiliation dans son pays d'origine avec une couverture sans plafond de remboursement, valide pour toute la durée du séjour. Pour l'université partenaire, la réglementation en vigueur dans le pays concerné sera appliquée.

Sous réserve de validation des épreuves d'évaluation réglementaires dans chacun des établissements, les étudiants se verront remettre les parchemins des diplômes de chaque université (ou un parchemin commun en cas de diplôme conjoint) délivrés selon les articles prévus dans la convention.

L'université d'accueil s'engage à délivrer à l'étudiant entrant une équivalence pour ses semestres validés dans l'université partenaire selon les modalités décrites dans le contrat d'étude/Learning agreement approuvé par les responsables des études concernées dans chaque établissement.

Les établissements s'accorderont sur le calendrier de mobilité étudiante. Ils détermineront le(s) semestre(s) obligatoire(s) de présence chez le partenaire et le regroupement géographique éventuel de la promotion en fonction des critères pédagogiques établis et fixés par le contrat d'études.

Pour être candidat à un parcours à diplomation multiple, l'étudiant devra satisfaire aux conditions décrites dans la convention relative à ce diplôme.

Le nombre d'étudiants entrants et d'étudiants sortants sera précisé par l'avenant ou protocole spécifique encadrant la mobilité diplômante concernée.

La proportion entrants / sortants pourra dépendre des coûts inhérents à la scolarité, de la demande de mobilité et de la capacité d'accueil de part et d'autre.

Le président BRUN demande s'il y a des remarques.

M. BAILLON regrette que ce document ait été élaboré en amont des discussions avec les universités partenaires.

Mme LAWRENCE dit que ce dispositif a été élaboré pour donner les mêmes règles pour tous et que ce texte a été rédigé à la demande des RI qui souhaitent aiguiller les étudiants étrangers qui envisagent de venir dans notre établissement dès la rentrée prochaine.



M. GUERIN signale que ce texte concerne essentiellement les partenariats déjà existants mais peut également ouvrir des négociations avec de nouveaux partenariats.

M. ARAGUAS demande si le dispositif a été fait à l'aval de la commission des RI.

M. GUERIN dit que le texte a été établi par un travail conjoint mené par les RI et le Service de la Scolarité.

M. COQUELIN ajoute qu'il sera important d'évaluer les résultats de l'expérience en lien avec les universités partenaires.

Mme MALTONE s'étonne que le texte mentionne que l'étudiant doit repayer les droits d'inscription alors qu'il s'en est déjà acquitté auprès de son université d'origine.

M. COQUELIN signale que le texte précise que c'est facultatif.

Mme BABIN rappelle que dans les droits concernant la bibliothèque, une partie est reversée au SCD.

Mme MALGOUYAT dit que le protocole pose des principes qui ne portent pas que sur des droits de scolarité.

M. COQUELIN souligne qu'il serait opportun d'enlever la mention des droits de bibliothèques.

Le président BRUN propose d'enlever cette proposition et de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➔ ***Le CEVU adopte les modalités d'inscription étudiante en cas de diplôme multiple.***

II - PROJET DE DELOCALISATION DE LA LICENCE INFO-COM DE L'ISIC AUPRES DE L'UNIVERSITE DE GALATASARAY

M. LAÜGT dit que c'est un projet qui a déjà été présenté et qui arrive à maturité. L'Université Galatasaray, université publique turque et francophone et l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, ont une longue et intense pratique de coopération, notamment dans le cadre du consortium d'appui à Galatasaray. Afin d'approfondir et mieux institutionnaliser cette coopération, et conformément aux engagements exprimés dans la convention du consortium, il a été décidé de mettre en place un diplôme délocalisé de Licence de Bordeaux 3 au sein de la faculté de communication de Galatasaray.

Cette formation sera sanctionnée par le diplôme français de licence en information-communication, délivré par Bordeaux3. Comme le montre un examen approfondi des maquettes de la licence en Sciences de l'Information et de la Communication de Bordeaux 3 et des quatre années de la « Lisans » de communication de Galatasaray, il y a une très grande adéquation entre les deux programmes. Cela permet de mettre en place un



programme délocalisé s'appuyant très majoritairement sur les cours existants dans la maquette de « Lisans » de communication de Galatasaray.

Cet accord fixe les modalités de la formation, l'organisation des enseignements, la langue de formation, le recrutement des étudiants, les règles des examens, le contrôle des connaissances et les modalités de délivrance du diplôme, ainsi que les conditions d'accueil des enseignants échangés. Cette convention se conforme aux règles appliquées par les universités signataires.

M. COQUELIN remercie Monsieur LAÜGT pour le travail qui a abouti à cet accord. Il demande des précisions sur le montage financier.

M. LAÜGT dit que les étudiants s'inscriront et paieront leurs droits auprès de Bordeaux 3, ce qui permettra le financement du diplôme et de couvrir les coûts de secrétariat et même l'organisation du grand jury final pour l'obtention de la licence. La régulation au fil de l'année se faisant par vidéoconférence.

M. COQUELIN signale que l'article 6 sur la mobilité enseignante et l'article 7 sur la prolongation de l'accord par période quadriennale n'offrent pas la possibilité d'établir un bilan d'étape pour recadrer le projet si nécessaire.

M. LAÜGT répond que l'on pourrait ajouter la réunion d'une commission de bilan à l'arrivée de la quatrième année de l'accord. Il rappelle qu'il s'agit de s'engager pour mener à terme le projet d'un étudiant qui passe une licence en 4 ans à Galatasaray.

Mme MALGOUYAT demande qui assure la coordination de l'opération. Elle voudrait qu'un engagement en cohorte soit inscrit en plus de cela. Si l'accord venait à être ratifié, l'étudiant serait ainsi pris en charge jusqu'à l'obtention de son diplôme.

M. COQUELIN constate que parmi les UE de la licence, il y a l'UE PPE qui fait normalement parti du programme d'un diplôme professionnalisant. Il se demande quelle correspondance cela peut trouver dans la « Lisans » de l'université de Galatasaray.

M. LAÜGT répond que la licence Galatasaray mêle les programmes d'une Licence générale et d'une Licence Pro. Elle est plus proche d'un Master Pro français que d'une Licence. Il souligne qu'il n'y a rien à redouter quant à la validation de cette UE par ces étudiants.

Le président BRUN rappelle l'excellence de l'Université de Galatasaray anciennement Université d'Istanbul, dans laquelle la langue française est d'une grande qualité et où les cours se déroulaient intégralement en français jusqu'en 1968. Il remercie Monsieur LAÜGT pour ce travail et propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➡ Le CEVU adopte le projet de délocalisation de la licence Info-Com de l'ISIC auprès de l'Université de Galatasaray.



III - CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Le président BRUN prévient que le calendrier présenté a précédemment été adopté en commission pédagogique d'UFR.

Mme LAWRENCE présente le projet de modification du calendrier des examens de la deuxième session de l'année universitaire 2011/2012. Du fait de l'augmentation du nombre d'UE qui font l'objet d'une évaluation en contrôle terminal, le nouveau calendrier s'établit de la manière suivante :

- Deux semaines d'écrits du lundi 18 juin au samedi 30 juin
- Une semaine d'oraux du lundi 2 juillet au vendredi 5 juillet

Elle présente ensuite la modification de la période de fermeture estivale 2012 de l'établissement. Le report de la fermeture de l'application Post-Bac au 14 juillet nous contraint à reporter la fermeture de l'établissement du vendredi 20 juillet au vendredi 27 juillet. En contrepartie, la réouverture de l'établissement est décalée du lundi 13 août, comme prévu initialement, au lundi 20 août 2012.

Pour le calendrier 2012/2013, la semaine de rentrée est fixée du lundi 10 septembre au vendredi 14 septembre 2012. Le décalage entre le début des Cours Magistraux et des Travaux Dirigés, expérimenté à la rentrée 2011, qui vise prioritairement à laisser le temps aux étudiants et aux personnels BIATOS des UFR de clôturer les Inscriptions Pédagogiques et de mettre en place les groupes de TD, est consolidé et étendu à une semaine pleine : début des CM le lundi 17 septembre et début des TD le lundi 24 septembre.

Afin de tenir nos engagements visant à clôturer les examens de la deuxième session avant la fin du mois de juin, les douze semaines de cours du deuxième semestre se dérouleront sans interruption des enseignements.

Le président BRUN reconnaît que ce calendrier est imparfait mais rappelle que les contraintes des multiples ponts en mai et une volonté de libérer les étudiants début juillet pour qu'ils puissent travailler, ne laissent pas d'autres solutions.

Mlle BURDET souligne le déséquilibre entre les semestres.

Mme MICHEL propose d'enlever le décalage CM-TD et de décaler une partie des examens avant les vacances de décembre.

Mme LAWRENCE rappelle qu'il est important de garder le décalage CM-TD pour soulager les administratifs et les UFR.

M. ARCELIN répond que si l'on démarre des examens en décembre, les étudiants n'ont pas de suspension de cours d'une semaine avant comme le prévoit la réglementation en cours.

Mme FOURNES déplore la dégradation des conditions de travail.

Le président BRUN précise qu'il s'agit de propositions alternatives issues de la Commission de la Pédagogie.

M. COQUELIN voudrait être mieux éclairé sur les débats de la commission car une des hypothèses formulée était de commencer les examens du 1^{er} semestre le 2 janvier et il souhaiterait savoir si cela a été évoqué. Il dénonce l'inflation anormale des examens terminaux. Il souhaite que tous travaillent à une réduction des examens terminaux et qu'un seuil du nombre d'épreuves soit mis en place.



Mme LAWRENCE dit que les besoins en langue provoquent une inflation des épreuves écrites.

Mme MALGOUYAT dit que face à l'inflation des épreuves écrites notamment en Langues mais également des épreuves orales en Humanités, une nouvelle lettre de cadrage va être rédigée et envoyée pour rappeler l'importance de la réduction des examens terminaux. Elle redoute qu'il y ait à nouveau un rallongement de la session d'examen en bout de course.

M. BAILLON ajoute que cela rallonge le calendrier et déborde sur le mois de juillet. Il souhaiterait obtenir des aménagements d'épreuves et de calendrier. Il pense qu'il faudrait explorer d'autres pistes, voter le calendrier sous réserve et autoriser ensuite des révisions au cas par cas sur les deux semestres. Il signale que les collègues sont hostiles au décalage CM-TD. Le calendrier précédent était fait pour diminuer le taux d'échec et dégager un espace de temps en septembre pour la recherche.

Le président BRUN dit que nous naviguons entre plusieurs contradictions.

M. BAILLON souhaite maintenir un calendrier équilibré.

Le président BRUN dit que toutes les universités sont contraintes par la semestrialisation.

Mme MALTONE aimerait trouver un point d'équilibre permettant de penser un calendrier pour la recherche.

M. COQUELIN dit qu'il a l'impression de revenir 4 ans en arrière, lors du dernier CEVU avec l'ancien Président car nous n'avons pas avancé. La mandature suivante devra reprendre le chantier des semestres de 13 semaines et alléger la session d'examen en instaurant le contrôle continu avec évaluation dans le semestre permettant ainsi de dégager une semaine de vacances au second semestre.

Le président BRUN répond que certains allègements sont déjà en place.

M. MASEGOSA s'inquiète pour les étudiants salariés qui devront supporter un second semestre de 3 mois plein.

M. COHEN dit qu'il est plus important de revenir à des examens en juin, quitte à ne pas avoir de vacances en février pour permettre aux étudiants de travailler deux mois complets pendant l'été.

Mme MALGOUYAT précise que la proposition intègre des mesures d'amélioration pour l'année prochaine.

M. ARAGUAS ajoute qu'il est essentiel d'imposer des examens terminaux seulement sur les UE fondamentales.

Mme MALGOUYAT dit que nous avons les moyens d'action d'agir sur les modalités de contrôle de connaissance en favorisant une seule épreuve par UE et que la prochaine mandature devra afficher une volonté politique dans ce domaine.

Le président BRUN propose de passer au vote.



Ne prend pas part au vote	: 2
Abstention	: 3
Contre	: 7
Pour	: 12

⇒ **Le CEVU adopte projet de calendrier universitaire 2012/2013.**

IV - PROJET DE REPARTITION 2011/2012 PCA, PRP, DECHARGES ET MODULATIONS DE SERVICE

Mme LAWRENCE présente le projet de répartition 2011-2012 de Primes de Charges Administratives, de Primes de Responsabilités Pédagogique, de décharges et de modulations de services. Elle rappelle que les modulations de services ont été fixées en juillet par le vote du CA. Il s'agit de l'enveloppe globale horaire alloué aux UFR. C'est une première proposition que chaque UFR peut moduler, l'essentiel étant d'aller au plus près du résultat demandé.

M. COQUELIN signale la non-communication du document présenté en séance.

Le président BRUN propose de renvoyer l'étude de ce point de l'ordre du jour d'une date ultérieure.

M. BAILLON déplore que les documents de travail ne soient pas transmis dans les temps.

M. RAMBAUD rappelle que cette délégation horaire est très largement liée au vote du référentiel horaire par le CA Réduit de juillet 2011. Il souligne le fait que cette méthode de calcul du modèle n'était pas présentée précédemment. Il indique que, pour répondre à la demande pressante des UFR, même si ce dossier n'est pas étudié lors de ce CEVU, il devra tout de même être présenté au CA prévu la semaine prochaine.

Le président BRUN demande aux conseillers s'ils acceptent d'examiner ce point de l'ordre du jour.

Mme LAWRENCE propose de présenter le document oralement.

M. BAILLON dit que l'on ne travaille pas dans ces conditions.

M. COQUELIN conteste que l'on retienne comme critère de répartition des primes le nombre d'étudiants inscrits dans une licence.

Mme LAWRENCE rappelle que chaque UFR peut décider de la modulation des différentes attributions à l'intérieur de l'enveloppe déléguée à l'UFR. Le modèle ne vise qu'à expliquer la définition de chacune des enveloppes.



V - RECALIBRAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Mme LAWRENCE dit que le montant total de la charge pédagogique des licences et masters issu du vote du CA du 1^{er} avril 2011 est évalué dans l'offre quinquennale à plus de 150 000 htd (soit une augmentation de 30% par rapport au coût de l'ancienne offre de formation) alors que l'établissement, compte tenu de son potentiel pédagogique et du budget alloué aux heures complémentaires défini lors du CA du 4 novembre, n'est en mesure d'en financer que 135 000 htd. Il est important de signaler ici qu'au terme de ce recalibrage, l'offre de formation ainsi modifiée restera en augmentation de presque 20 000 htd (soit + 17% par rapport à l'ancienne offre 2007/2010).

L'équipe présidentielle a piloté les réductions des volumes horaires de l'UE de langues, de l'UE Projet professionnel de l'étudiant (PPE), de la documentation et des CLES/CLUB pour un total attendu de 2 000 heures. Le projet présenté au CA s'établit à 1 942 htd, soit 97% du montant attendu.

Les réductions portent notamment sur :

la réduction du nombre de groupes en CLES d'Espagnol et d'Anglais qui se base sur le constat d'une baisse de fréquentation liée à la mise en place de l'UE Langues (696 heures) l'ajustement des besoins en Espagnol et en Anglais dans le cadre de l'UE Langues

(444 heures pour l'Espagnol et 256 heures pour l'Anglais), la modification des volumes horaires de l'UE PPE (372 heures), le passage de 12 heures CM à 6 heures CM en L1 pour les formations qui le souhaitent, le maintien du volume horaire de L2 avec une modification de la répartition CM/TD, le passage de 24 heures TD à 18 heures TD en L3 et la réduction de l'UE Documentation en L1 représentant 174 heures en moins.

A partir de la lettre de cadrage envoyée le 21 décembre 2011, complétée par une présentation en conférence des directeurs d'UFR élargie aux responsables administratifs, les UFR ont adapté leurs modalités de mise en œuvre du recalibrage, pour un volume total de 12 700 heures TD. Cet objectif de recalibrage est atteint à 98%.

L'UFR Humanités a proposé une lettre de cadrage spécifique pour être au plus près des réalités de l'offre de formation de l'UFR. Ainsi, à partir de la répartition proposée par le modèle entre licences et masters, la direction de l'UFR a choisi de pondérer les résultats par d'autres éléments présents dans les indicateurs de formation, à savoir le volume horaire pour les licences (pas de recalibrage pour celles ayant un volume horaire inférieur à 1 500 heures), le coût par étudiant et le taux d'encadrement théorique. Au total, 72% du recalibrage porte sur les licences (pour un poids des charges de licence avant recalibrage de 74%). Les modalités de réduction ont porté sur une augmentation de l'intervention des partenaires impliqués dans les licences culture humaniste et scientifique et musique et pour le master d'ingénierie culturelle. La baisse des volumes horaires et/ou la baisse du nombre de groupes de TD a été privilégiée en Arts. On relève également des suppressions d'options et une augmentation de la mutualisation entre les masters recherche et enseignement. Les départements d'Histoire et d'Histoire de l'Art ont plutôt fait porter les réductions sur les disciplines adjacentes.

L'UFR Langues et Civilisations a privilégié une approche par département, laissant le choix aux équipes pédagogiques de faire remonter leurs propositions. Celles-ci ont fait porter l'essentiel des efforts sur les licences et particulièrement sur la filière LEA. On constate en effet que 93% de l'effort concerne les licences (pour un poids des charges de licence avant recalibrage de 80%). En Sciences du Langage, les modalités d'équilibrage des coûts retenues ont été la baisse des volumes horaires et la transformation de TD en

CM en licence. Concernant les langues, on constate plus de mutualisations entre le LC et le LEA en Arabe, Chinois et Russe, des suppressions de groupes en Anglais et Japonais et des baisses de volumes horaires avec suppression d'un parcours en Espagnol.

En STC, le travail est resté proche de la déclinaison du modèle par département, tout en tenant compte de certaines spécificités en Géographie notamment, conduisant à faire porter davantage l'effort sur les masters que sur les licences. On remarque que 45% du



recalibrage concerne les licences (pour un poids des charges de licence avant recalibrage de 48%). Parmi les pistes de réduction des coûts, l'UFR a combiné toutes les possibilités.

Dans le département Aménagement, les économies ont été réalisées par le renforcement de la mutualisation entre parcours. Dans le département Information-Communication, les mesures ont combiné la baisse des volumes horaires avec des réductions de groupes de

TD. En Géographie le travail s'est mené par UE, conduisant en master à un rééquilibrage

CM-TD en accompagnement d'une baisse des volumes horaires.

M. COQUELIN dit qu'il y a des formations qui ont protesté contre ce recalibrage et que cela n'a pas été pris en compte. La réduction de certaines maquettes rejailit sur la cohérence pédagogique. Il constate que, de 8 000 heures en moins on est passé à 15 000 heures alors que la DGF a augmenté et que nous n'avons pas connaissance du résultat comptable 2011. Il se demande ce que l'équipe attend du travail des conseillers qui se retrouvent mis devant le fait accompli.

Le président BRUN répond que l'exercice comptable 2011, premier exercice RCE soumis à certification des comptes, sera voté plus tard en mai-juin. Il signale que 15 000 htd ne font pas 230 000 euros. Certes la dotation est augmentée mais nous n'avons toujours pas d'explication du ministère sur les crédits que nous recevrons courant mars. L'argent ne doit pas être réservé qu'aux formations. Nous avons perdu 800 000 euros de masse salariale du fait de l'Etat et nous souhaitons laisser une situation financière saine à l'équipe issue des élections.

M. COQUELIN renvoie le président au procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 novembre 2011.

Le président BRUN dit que si nous ne faisons pas des économies, il y aura encore un recalibrage de l'offre de formation à faire l'année prochaine.

M. COQUELIN déplore le manque de visibilité comptable, et maintient que certaines heures ont été enlevées des maquettes à tort.

M. BAILLON ajoute qu'il s'agit d'un problème bien réel. On ne peut pas recalibrer d'année en année. Cela pose la question du devenir de l'offre de formation.

Le président BRUN dit que la marge de 150 000 euros n'est pas fiabilisé car nous n'avons pas encore de réponse sur la dotation de l'EGID.

M. ARAGUAS demande comment on peut augmenter le présentiel étudiant en diminuant le budget. Il parle cependant de réduction positive. Il souhaite préciser que parmi les propositions faites celle concernant l'UE PPE n'a pas été prise en compte. Il regrette que cette UE soit un champ de non-intervention.

M. RAMBAUD rappelle aux membres du Conseil le relevé des délibérations du CA du 25 novembre :

Le CA a ensuite examiné sans vote les modalités de mise en œuvre du recalibrage de l'offre de formation adopté dans le cadre du vote des grandes masses du budget 2012. Par ce vote du 4 novembre, l'établissement s'est engagé à réduire, à l'horizon 2012/2013, le budget « heures complémentaires » de 400 000 € soit l'équivalent de 7 612 heures (sur une base tarifaire de 52,55 € de l'heure) sur une prévision globale de 75 000 heures.

Après confrontation des données relatives à la charge théorique des maquettes votées par le CA le 1^{er} avril 2011 avec la réalité des emplois du temps et services mis en œuvre pour cette année 2011/2012, il a été constaté une charge prévisionnelle de 78 108 heures



qui a conduit à revoir à la hausse la diminution nécessaire de l'offre de formation, à hauteur de 10 720 heures.

L'équipe présidentielle a souhaité aborder ce travail en prenant en compte à la fois, l'augmentation progressive du coût des formations 2011/2012 votée par le CA le 1^{er} avril 2011 (induite par la mise en œuvre elle-même progressive de ces nouvelles maquettes) et le respect des engagements pris en matière d'ouverture ou de réouverture de formations (notamment licence chanson française, master traduction et master arable).

Compte tenu de ce périmètre de réflexion, le recalibrage de l'offre de formation, nécessaire pour en garantir la soutenabilité financière, est estimé à 15 000 heures.

M. COQUELIN redemande les chiffres du cadrage budgétaire de l'offre de formation.

M. RAMBAUD dit qu'il n'y aura pas 15 000 heures de moins à la rentrée 2012.

Le président BRUN précise que l'on sera à 15 000 htd quand toutes les formations seront ouvertes. Il rappelle qu'il est hors de question de faire tous les ans le calcul du recalibrage. Le but est d'ouvrir à moyens constants toutes les maquettes d'ici 2014. L'idée est de n'avoir plus aucun recalibrage à faire d'ici à 2014, d'arrêter de mettre les collègues sous tension permanente mais aussi respecter le contrat passé avec les étudiants et d'avoir ainsi une visibilité sur 3 ans.

Mme LAWRENCE ajoute que notre ambition est de prendre en compte les trois prochaines années pour stabiliser l'offre de formation et qu'un bilan précis pourra être tiré à ce moment-là. Il s'agit de soulager les responsables et de stabiliser l'offre de formation. Il était nécessaire de pérenniser cela. Elle évoque le travail fait notamment en Histoire de l'Art qui est pour elle, déjà un travail de préparation du mi-quinquennal. Il est important de penser aux MCC, à l'arrêté licence. Les licences qui ont 1 300 - 1 400h à leur maquette n'ont pas été touchées mais il y a eu une volonté d'essayer d'ajuster les autres. Un travail a notamment été fait sur la part CM-TD. Une lettre sera envoyée à tous pour résumer tout le travail effectué. Elle signale qu'elle doit voir mardi les RA parce que plus de souplesse a été demandée pour respecter certaines formations notamment au niveau de l'UE PPE.

M. ESCADAFAL se félicite de la souplesse de ce cadre de référence. Il rappelle que le POSIP a proposé un aménagement laissé libre aux formations quant à l'organisation de l'UE PPE. Ainsi, certaines formations ont choisi de l'organiser intégralement en CM. Il rappelle que des aménagements sont possibles en L3 passant de 24h à 18h mais diminuer encore l'UE PPE n'est pas possible.

M. HAUQUIN explique que des modalités ont déjà été prévues pour l'année prochaine et qu'un travail est mené avec l'UFR Humanités pour proposer l'UE PPE en formation à distance par le biais de la plateforme Moodle. Il faudra en tenir compte pour l'année prochaine.

Le président BRUN dit qu'il avait pourtant été décidé de sanctuariser l'UE Langue et l'UE PPE.

M. GARCIA reconnaît que la répartition des contraintes du sous encadrement entre les Départements a été équitable et qu'il n'a pas eu l'impression d'être lésé.

Mme MALTONE dit que chez elle, les réactions ont été différentes. Elle trouve le tableau opaque et demande plus d'explications sur les chiffres exposés.

Mme LAWRENCE précise que l'on n'a pas appliqué une règle unique mais que l'on a mutualisé les maquettes au cas par cas.



Mme MALTONE se plaint de ne jamais avoir été consultée.

Mme LAWRENCE précise qu'en LEA les réunions ont eu lieu entre les responsables par langue et par année.

M. COQUELIN revient sur la déclaration du Président pour y répondre. Il dit qu'en matière de recalibrage, il faut trouver la bonne mesure tout en travaillant dans une enveloppe contrainte. Si les contraintes budgétaires devenaient plus difficiles, on mettrait en péril la mission première de l'Université. Il demande où l'on en est du volume horaire global de l'offre de formation qui représentait alors 117 000 htd.

Le président BRUN répond qu'il s'agit de donner un volant.

M. COQUELIN ajoute que la mise en place du Plan Réussir en Licence s'est traduite par une augmentation de 18 000 heures sur une enveloppe de 2 400 000 € dont une bonne moitié, de fait, n'a pas bénéficié aux formations.

Le président BRUN dit que le Plan Réussir en Licence a été une escroquerie. La charge globale d'enseignement n'a pas augmenté. Par contre, le Plan Réussir en Licence a dégradé la qualité des enseignements puisqu'il a obligé l'établissement à faire intervenir des enseignants extérieurs.

M. ARAGUAS signale que sur l'UE PPE les accords avec le POSIP ne sont pas intégrés par les tableaux.

Mme FOURNES se félicite que la méthode de concertation ait bien fonctionné dans le département de LC Espagnol et que les différents acteurs se soient impliqués dans ce recalibrage nécessaire tant au niveau humain, budgétaire que de la recherche.

M. BAILLON regrette que ce point ait été négligé dans la discussion et réclame un document plus précis.

Le président BRUN répond que la situation est la rançon de la décentralisation et que nous sommes obligés d'étudier l'offre de formation maquettes par maquettes.

M. COQUELIN dit qu'il s'agit d'un enjeu fondamental qui pose la question du bon calibrage de l'offre de formation.

M. GARCIA ajoute que la Loi LRU impose des contraintes ingérables et qu'en Arts qui est une discipline sous encadré, on a compris qu'il ne fallait pas confondre la contrainte et ceux chargés de l'appliquer.

M. LAWRENCE précise que cette réflexion a été menée pour que les 3 ans à venir soit plus facile à vivre pour tous.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 6
Contre	: 5
Pour	: 13

➔ **Le CEVU adopte le recalibrage de l'Offre de Formation.**



VI - SIUAPS

M. PERROT présente le projet de nouveau modèle économique du fonctionnement du Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives. Le SIUAPS remplit les missions de promotion et de mise en œuvre de la politique sportive interuniversitaire, d'organisation et promotion des Activités Physiques Sportives et Artistiques à destination des étudiants et personnels des établissements fondateurs du PRES et des Universités de Bordeaux, de promotion de la pratique sportive de haut niveau et de gestion et optimisation de l'utilisation des installations sportives universitaires. Lors de la réunion du SIUMPS une réforme des statuts a été mise en place et chaque université devra participer à la remise en état des installations notamment au travers du Plan Campus au prorata de leur utilisation des infrastructures. Au terme de ce nouveau modèle, la participation de l'université au fonctionnement du SIUAPS passerait d'environ 25 000 € à plus de 66 000 €.

Le président BRUN dit qu'il faudra obligatoirement répartir cette dépense supplémentaire.

M. COQUELIN signale que cette situation n'est pas nouvelle et qu'on pourrait l'augmenter par la contrepartie d'utilisateurs comme le BEC notamment.

Le président BRUN dit que cette question sera examinée par le prochain Conseil d'Administration issu des élections organisées dans le cadre du renouvellement des conseils centraux. Pour éviter un blocage avec du fonctionnement de la convention, il faudra procéder à une phase d'évaluation pour trouver un équilibre des coûts. Le CNRS et l'INSERM pourrait être également sollicités. Il affirme que l'établissement est solidaire du SIUAPS, le sport faisant partie intégrante de la culture universitaire.

VII - COMMISSION DE DOMICILIATION

M. PIALOUX présente les 6 demandes de domiciliations d'associations étudiantes qui comprennent 2 régularisations :

- Action Miroir : régularisation avec avis favorable.
- Association Slave : régularisation avec avis favorable.
- Art'Action : nouvelle association d'étudiants en Master ISIC qui ont réalisé un documentaire de type web série intitulé *Profession étudiant* qu'il pourrait être intéressant de diffuser lors des journées de prérentrée. La commission a donné un avis favorable.
- Le journal étudiant bordelais gratuit Quartier Libre qui serait distribué dans les différents établissements: nouvelle association avec avis favorable.
- Hip Hopen : nouvelle association qui souhaite promouvoir les cultures urbaines à travers un webzine avec la possibilité de mise en contact avec des membres extérieurs. La commission a donné un avis favorable.
- Night's in Project : nouvelle association qui souhaite promouvoir les groupes musicaux. Avis défavorable parce qu'il ne s'agit pas forcément d'étudiants de l'Université. L'association pourra se représenter une nouvelle fois le projet associatif plus abouti.

Le président BRUN propose de passer au vote.



Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

⇒ **Le CEVU adopte les demandes de domiciliations des associations suivant l'avis de la commission.**

VIII - COMMISSION FSDIE

M. PIALOUX présente les propositions d'attribution des crédits FSDIE, après examen préalable par la Commission FSDIE qui durant les délibérations a abordée trois questions. Une première question s'attachait à la problématique de l'instauration de seuils (minimum et maximum) de soutiens par le FSDIE. Une seconde était celle des demandes d'associations non-domiciliées à Bordeaux 3 pour laquelle l'éventualité d'une 3^{ème} commission ouverte aux projets d'associations non-domiciliées à Bordeaux3 a été évoquée. Enfin, le temps de délibération a été propice à une interrogation quant à l'affinement des critères concernant les projets humanitaires et de solidarité internationale. Il propose de limiter le montant de la subvention accordée à 50% du budget total du projet. Le montant total des demandes de subventions déposées dans le cadre des projets associatifs et individuels s'établit à 59 214 € dont 35 714 € au titre des projets associatifs et 23 500 € au titre des projets individuels. Compte tenu de l'état des crédits FSDIE disponibles évalués à 74 000 €, la commission FSDIE de février s'était fixé un plafond de 30 000 € au titre des projets associatifs et de 10 000 € au titre des projets individuels.

M. COQUELIN demande si ce sont les projets qui n'ont pas pu être présentés lors du CEVU de novembre et si cela a déjà été proposé au vote du CA.

M. PIALOUX répond que les dossiers présentés ici sont ceux de la commission qui s'est tenu le 9 février dernier.

Le président BRUN demande si les conseillers veulent reporter ce point de l'ordre du jour ou l'examiner.

M. LAÜGT prévient que décaler ce point au mois d'avril va porter préjudice aux associations.

M. MIGLIORETTI présente le détail des projets associatifs :

ASSOCIATION AASAA, 3^{ème} Edition du JERI, journée d'étude, de recherche et d'innovation

BUDGET TOTAL DU PROJET	2 450€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	1 500€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	0€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet assimilé à un colloque de recherche, ne rentrant de ce fait pas dans les critères du FSDIE.

ASSOCIATION AASAA, Histoire, préhistoire et artisanat en Dordogne, Weekend d'échange et de partage culturels autour des arts et artisanats préhistoriques

BUDGET TOTAL DU PROJET	2 490€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	1 500€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	1 500€



COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Montant correspondant à la participation au voyage d'étude, soit 50X30€.

ASSOCIATION AEGB, Festival de la culture Ouïgoure et événements culturels sur la culture géographique

BUDGET TOTAL DU PROJET	1 842, 05€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	1 380, 18€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	700€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Dossier mal construit, difficile distinction (notamment budgétaire) entre AEGB et association Ouïgoure. Néanmoins la participation au projet Géocinéma mérite d'être soutenue.

ASSOCIATION Art'Action, Profession étudiant « Making of » Réalisation d'un making of autour de la web série « profession étudiant »

BUDGET TOTAL DU PROJET	7 020€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 000€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	1 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant nécessitant un soutien pour le lancement de cette association et de ce projet. Il faudrait néanmoins veiller à disposer d'autres financeurs et d'investissements personnels.

ASSOCIATION BABAOC Weekend culturel au Pays-Basque. Intégration pour les étudiants étrangers d'échanges internationaux

BUDGET TOTAL DU PROJET	6 105,40€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 400€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	2 400€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet récurrent mais bien construit. Le Pôle Projets : culture et vie étudiante sera vigilant sur la restitution.

ASSOCIATION Club Anglais, organisation de soirées de théâtre anglophone au Forum de Talence.

BUDGET TOTAL DU PROJET	950€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	600€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	450€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant, mais compte-tenu du bénéfice réalisé l'an passé (absent du budget), la commission a fixé le montant de l'aide à 450 €.

ASSOCIATION C'est Par Isic, Coupé Court, Festival de création et de diffusion de courts métrages.

BUDGET TOTAL DU PROJET	13 200€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	3 000€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	1 500€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet récurrent mais intéressant. Cependant des partenariats à multiplier. Par ailleurs, manques d'explication sur le budget prévisionnel (au regard du compte de résultat de l'édition précédente). Présentation orale à améliorer.

ASSOCIATION BIBLIO Publication de la revue littéraire BIBLIO, Edition et publication d'une revue littéraire bimestrielle.

BUDGET TOTAL DU PROJET	4 500€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 500€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	2 500€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet très bien construit et intéressant. Efforts tout particulier effectués sur la stratégie de développement à moyen-terme.



ASSOCIATION La Rachitique, Festival de théâtre Cigalisons.

BUDGET TOTAL DU PROJET 6 445€

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION 1 730€

SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION 1 730€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : bon projet, bien pensé, bien élaboré dans un cadre interuniversitaire (CROUS, Bordeaux IV).

ASSOCIATION Kino Session, rencontres internationales et cinématographiques de films courts.

BUDGET TOTAL DU PROJET 112 000€

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION 7 000€

SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION 5 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Bon projet, très ambitieux, s'appuyant sur des savoirs-faires universitaires tout en s'étendant à d'autres espaces.

ASSOCIATION Cultiv'Action Exposition Itinérante d'œuvres de Marie-Laure Drillet

BUDGET TOTAL DU PROJET 3 500€

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION 450€

SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION 450€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant, innovateur, insistant notamment sur la valorisation des pratiques amateurs.

ASSOCIATION Tintamarre, Diffusion du journal hebdo Tintamarre

BUDGET TOTAL DU PROJET 5 640€

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION 2 500€

SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION 1 500

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant, se développant sur plusieurs sites universitaires. Frais de fonctionnement inclus dans la demande de soutien, ce que ne peut financer le FSDIE.

ASSOCIATION Friction Exposition Friction 2, Exposition d'arts plastiques pluridisciplinaires.

BUDGET TOTAL DU PROJET 2154,16€

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION 1404,16€

SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION 1405€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet très abouti, intéressant sur un plan artistique, en lien avec le campus.

ASSOCIATION Friction, Apéro Exquis sous forme d'ateliers de dessin

BUDGET TOTAL DU PROJET 809,78€

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION 459,78€

SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION 0€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet manquant de clarté et de construction, ainsi que de retombées pour l'université. La localisation dans un bar laisse augurer d'un besoin de financement réduit.

ASSOCIATION Isic Rider, projet Rockin Share Festival et Journée de promotion des arts étudiants. Concert de groupes étudiants à visée caritative (UNICEF)

BUDGET TOTAL DU PROJET 2 669€

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION 800€

SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION 800€



COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant, notamment avec l'adjonction de cette journée de promotion des arts étudiants (impliquant des étudiants réalisant une activité artistique).

ASSOCIATION LA COOP IUTB, Echange interculturel, Partenariat d'échange interculturel franco-catalan sur des projets en concertation

BUDGET TOTAL DU PROJET	3 014€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 200€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	1 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet assez bien conçu. Participation forfaitaire au voyage soit 750€ et 250€ correspondant à la restitution à Bordeaux.

ASSOCIATION Enjeu de Société, projet d'action de solidarité internationale à partir de jeux de société

BUDGET TOTAL DU PROJET	10 025€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	3 500€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	2 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant, prévoyant un travail en amont ainsi que des restitutions en aval. Cependant le budget pourrait être optimisé (notamment en incluant des partenariats en nature).

ASSOCIATION U-Topos, Café urbain d'échanges interactifs sur la politique d'urbanisme

BUDGET TOTAL DU PROJET	650€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	200€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	200€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant, bien abouti.

ASSOCIATION U-Topos, Forum des métiers de valorisation des différentes formations dispensées au sein de l'institut et des métiers qui en découlent.

BUDGET TOTAL DU PROJET	940€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	590€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	0€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Aucune attribution via le FSDIE (forum des métiers traditionnellement financés par le POSIP). Cependant le Pôle Projet, via le dispositif carte blanche participera à hauteur de 500€ ;

Le président BRUN demande s'il y a des commentaires.

M. MIGLIORETTI souligne que le projet de l'AEGB sur la culture ouïgoure n'est pas clair.

M. LAÜGT demande des précisions sur le budget de l'association Art'action.

M. COHEN répond que le budget intègre une part de valorisation de 5 020€ essentiellement en prêt de matériel par l'Université.

Mme BABIN demande s'il y a une restitution régulière dans le cas du projet BABAOC.

M. PIALOUX rappelle que les projets de BABAOC sont récurrents et toujours restitués. Ce qui est demandé dans ce cas là est une restitution qui doit être plus travaillé.

M. LAÜGT demande à faire une intervention de la part du président de l'association C'est par ISIC qui souhaite préciser que la valorisation est de 10 000€.



M. COHEN trouve que le budget du projet Coupé court de l'association « C'est par ISIC » manque de précisions. Il explique qu'il y a des incohérences au niveau du budget prévisionnel et du budget de l'année précédente mais la commission a décidé d'attribuer tout de même 1 500€ pour ne pas pénaliser l'association qui portent toujours de très bons projets.

Le président BRUN dit que l'on dépasse les 50 % autorisés dans le cas du projet BIBLIO.

M. COHEN précise que c'est parce qu'ils ont prouvé à la commission qu'ils sauraient trouver d'autres partenariats pour ne plus avoir à demander un budget auprès du FSDIE.

M. BAILLON demande des détails sur la publication de la revue littéraire de l'association BIBLIO.

M. PIALOUX répond que l'association existe depuis plusieurs années, que ce n'est pas la première fois que cette association sollicite une aide et que la qualité de la revue est en amélioration constante. Il précise qu'ils organisent des conférences, des lectures et possèdent un accord avec différentes bibliothèques et libraires bordelais.

Mme BABIN ajoute que ce projet confirme l'évolution vers la vulgarisation de la littérature et souligne le travail que mène BIBLIO avec les médiathèques de Pessac et de Bordeaux.

M. COHEN souligne qu'ils vendent aujourd'hui à perte au prix de 1€ mais ont mis en place cette année un projet consistant à embaucher une personne en contrat aidé qui est chargé de développer les différents partenariats.

M. BAILLON demande pourquoi pour le projet Kino Session de rencontres internationales et cinématographiques de films courts, ne s'est pas vu attribuer la somme totale demandée.

M. COHEN répond que la demande va au-delà des limites fixées.

M. PIALOUX dit que de mémoire on n'a jamais donné 7 000€.

M. BAILLON souhaite savoir s'il y a une règle qui l'aurait empêché.

M. PIALOUX répond que non mais que c'est une question que va devoir soulever le FSDIE pour les prochaines commissions.

Mme LAWRENCE voudrait savoir comment s'articule la demande de budget.

M. PIALOUX précise qu'il s'agit souvent d'associations déjà connues et en contact permanent avec le FSDIE et que l'on sait donc que le financement qu'ils avancent est sûr. La vigilance est de mise lorsqu'une association fait une demande indiquant que ses fonds proviennent de partenariats avec les collectivités territoriales ou les FSDIES voisines puisque l'on sait que le budget alloué à ces organismes est quasi-inexistant.

M. BAILLON dit que le projet de l'association Friction est la seconde qui dépasse cette limite des 50% de financements. Il se demande s'il n'est pas dérangeant d'outrepasser la règle.



M. GARCIA ajoute que les associations peuvent proposer un budget pour valoriser l'effet d'affichage.

M. COHEN répond que la règle veut que l'on ne prenne pas en compte la valorisation du travail mais seulement les apports en matériel.

Le président BRUN dit que l'on est obligé de faire appliquer un certain nombre de règles.

M. GARCIA demande si cette règle est explicite ou implicite.

M. BAILLON dit que certaines associations ont présenté un budget en deçà des 50% alors qu'elles auraient elles aussi pu tenter de dépasser ce budget et ainsi peut-être obtenir plus.

M. PIALOUX précise que cette règle est implicite.

Le président BRUN propose de supprimer la mention des 50% des commentaires puisqu'il s'agit plus d'une habitude que d'un critère réellement établi.

M. BAILLON se demande ce qu'on entend par « arts étudiants » dans le cas du projet porté par l'association Isic Rider.

M. PIALOUX explique qu'il s'agit de la participation d'étudiants en arts. Il tient à remercier la directrice de l'IUT de sa présence qui a permis d'éclairer un certain nombre de projets portés par des étudiants de l'IUT.

M. GARCIA demande quelles sont les retombées pour l'Université concernant le projet de l'association U-Topos Café Urbain et si cela n'aurait pas pu être couplé à un projet du Plan Campus.

M. PIALOUX ajoute que pour le forum des métiers porté par l'association U-Topos, une aide sera apporté par le FSDIE via le dispositif carte blanche.

M. ESCADAFAL dit que certaines aides sont le fruit d'une répartition des responsabilités entre le POSIP et la Commission. Il tient à signaler que le POSIP aide au niveau de l'organisation mais jamais au niveau du financement.

M. COHEN dit que cela pose la question globale de l'emploi du FSDIE.

M. HAUQUIN ajoute que le POSIP apporte un soutien méthodologique pour l'organisation des forums mais les frais réels sont à la charge de l'association.

M. COHEN dit que le futur CEVU devra se prononcer ces répartitions.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 5
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 19

➔ Le CEVU adopte les projets d'aides FSDIE aux associations étudiantes.



M. MIGLIORETTI présente le détail des projets individuels.

Projet Laura de Pierre CAZEAUX, réalisation d'un court-métrage

BUDGET TOTAL DU PROJET	10 280€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 600€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	2 600€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet bien construit avec de multiples partenaires. De nombreuses participations à des festivals sont prévues.

Projet Hip Open d'Angélique GERMAIN, événement autour de la culture et de la musique Hip Hop.

BUDGET TOTAL DU PROJET	
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	1 700€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	1 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant. Cependant la commission a estimé qu'il nécessitait plus de préparation, qu'il n'était pas encore totalement abouti.

Projet d'accès à l'eau potable pour des écoliers togolais d'Alexandre GUILLEBEAUD. Création d'un système de récupération et de traitement de l'eau de pluie dans une école au Togo.

BUDGET TOTAL DU PROJET	5 000€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 500€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	100€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Soutien uniquement apporté pour les sommes prévues pour les restitutions envisagées à l'université. D'autres financeurs pourraient être trouvés pour assurer le volet de solidarité internationale. La création d'une association apparaîtrait importante afin de mettre en œuvre ce type de projets ainsi que pour trouver des financeurs.

Projet Au cœur de mon imagination de Bruno ILAVE BONZANO, création, montage, production et diffusion d'un court métrage

BUDGET TOTAL DU PROJET	6 720€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 000€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	1 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant, d'autres financeurs pourraient être trouvés.

Projet Partir pour la cause des enfants défavorisés du Togo de Kodzo TUATO
Campagne de déclaration de naissance, de délivrance d'acte de naissance et de sensibilisation sur le respect des droits des enfants.

BUDGET TOTAL DU PROJET	7 000€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	3 500€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	0€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet ne rentrant pas dans les critères du FSDIE : projet présenté en individuel malgré l'existence d'une association effectivement porteuse du projet.

Projet 3^{ème} journée des coordinateurs/trices de Guillaume LEGLISE « valorisation et de promotion de la fonction de coordinateur de projet »

BUDGET TOTAL DU PROJET	6 096€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	2 500€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	2 500€



COMMENTAIRE DE LA COMMISSION : Projet intéressant avec de nombreuses retombées pour les étudiants et de nombreux partenaires.

Projet Cultive ta Grange de Johan MIRO Projet de restauration d'une grange dans le village de Béost (Pyrénées Atlantiques)

BUDGET TOTAL DU PROJET	17 000€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	4 000€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	0€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION Projet ne rentrant pas dans les critères du FSDIE : proposition de restauration d'un bien privé auquel l'université, établissement public, ne peut participer.

Projet Après la pluie de Txomin OLAZABAL Création d'un spectacle vivant mêlant théâtre et danse afin de soutenir l'association WSArt.

BUDGET TOTAL DU PROJET	2 000€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	1 000€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	1 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION Projet intéressant, bien construit, abouti.

Projet Danseurs sans chorégraphie de Hui Min LEOW Travail chorégraphique de danseurs, encore en formation, sans l'encadrement d'un chorégraphe.

BUDGET TOTAL DU PROJET	1 400€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	700€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	700€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION Projet intéressant, original sur le plan artistique.

Projet La ville à travers le regard des jeunes d' Alexandre SALCEDO Projet de coproduction d'un film documentaire sur les villes de Bordeaux et de Saint-Pétersbourg par deux étudiants de Bordeaux 3 et deux étudiants russes.

BUDGET TOTAL DU PROJET	16 200€
SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ASSOCIATION	3 000€
SOMME ATTRIBUEE PAR LA COMMISSION	2 000€

COMMENTAIRE DE LA COMMISSION Projet intéressant notamment du fait des partenariats en Russie. S'inscrit également dans le cadre du festival du cinéma russe. Cependant, aide conditionnée à l'existence de la convention entre Bordeaux3 et l'Université d'Etat de cinéma de Saint-Pétersbourg et à la confirmation des autres financements.

M. BAILLON demande ses précisions sur l'articulation du projet Hip Open.

M. PIALOUX répond que la domiciliation de l'association n'est pas effective d'où la transformation du projet associatif en projet individuel dans le cas où la domiciliation ne serait pas accordé par le CA.

M. MIGLIORETTI ajoute que le projet associatif est complémentaire de l'individuel.

M. COHEN dit que sur le projet de développement quasi-humanitaire avec le Togo porté en individuel sans le soutien d'une association pose problème.

Le président BRUN souligne qu'il y aura toujours des dossiers qui feront débat.

M. PIALOUX dit que sur le projet Hip Open, il faudrait réfléchir à la mise en place d'une commission pour les projets qui ne dépendent pas de Bordeaux 3.



Le président BRUN propose de passer au vote

Ne prend pas part au vote	: 8
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 16

➤ Le CEVU adopte les projets FSDIE d'aides individuelles.

M. PIALOUX dit qu'après examen des dossiers, le montant total accordé pour les projets associatifs et individuels a été arrêté à 35 035 € dont 24 135 € au titre des projets associatifs et 10 900 € au titre des projets individuels 10 900 €. A l'issue de cette opération, les crédits disponibles du FSDIE s'établissent à 38 965 €.

Il rappelle que trois questions ont notamment été abordées lors de cette commission. Une première question s'attachait à la problématique de l'instauration de seuils minimum et maximum de soutiens par le FSDIE. Une seconde était celle des demandes d'associations non-domiciliées à Bordeaux 3 a été évoquée. Enfin, le temps de délibération a été propice à une interrogation quant à l'affinement des critères concernant les projets humanitaires et de solidarité internationale.

IX - PRESENTATION DU BILAN DU POSIP

M. ESCADAFAL propose que la présentation orale de ce bilan prévu soit reportée au prochain CEVU. Il précise que le rapport sera diffusé aux membres du CEVU entre temps.

Le président BRUN ajoute que nous avons tout le premier semestre pour le faire. Il espère que le prochain président saura faire preuve de plus de fermeté pour réduire la longueur des débats et permettre d'aborder tous les points prévus à l'ordre du jour.

M. BAILLON se félicite que tout le monde puisse s'exprimer lors des réunions, ce qui explique la longueur des débats.

X - QUESTIONS DIVERSES

M. COHEN dit que le processus de stages et procédures de convention de stage sont trop compliqués et que le personnel administratif n'est pas plus satisfait que les étudiants.

M. ESCADAFAL répond qu'il est conscient des difficultés de la mise en application de la procédure qui a un certain nombre de défauts. En ce qui concerne la saisie informatique, le problème de la non-confirmation de fin de saisie ainsi que le problème au niveau des menus déroulants ont été évoqués auprès des responsables du PRES. Plusieurs améliorations sont à apporter et il faut essayer de progresser avec le réseau des correspondants stages.

M. COHEN souligne la complexité à remplir certains champs notamment ceux concernant l'entreprise avec laquelle est passée la convention. Il souhaite que soit aussi mis en place un annuaire des entreprises acceptant un stagiaire et ainsi que de toutes celles qui en ont déjà reçu, facilitant ainsi le travail de recherche des étudiants.

M. ESCADAFAL rappelle que le fait que l'on soit en présence d'une application web présente l'avantage de permettre la saisie directement avec l'hôte de stage.



M. LAÜGT demande s'il est possible d'enregistrer les données et de revenir sur l'application plus tard en cas de doute.

M. COHEN explique que l'on ne peut ni imprimer ni modifier et que dès l'on a commencé la procédure, ce qui a été pré-rempli est automatiquement enregistré. Seuls les personnels administratifs peuvent ensuite faire les modifications. Cela fait donc un double travail, les étudiants doivent venir déranger le personnel administratif dans leur travail pour effectuer une quelconque modification.

Le président BRUN demande s'il y a des moyens d'amélioration.

M. ESCADAFAL dit que cela a été demandé mais comme il s'agit d'une application construite à la demande de Bordeaux 1, les champs ne correspondent pas toujours aux critères de Bordeaux 3.

M. COHEN dit que c'est trop tard d'arranger cela pour cette année mais qu'il faut au plus vite pour apporter une amélioration pour l'année prochaine.

Le Président BRUN souligne qu'il s'agit de faire de ce dossier une priorité de la prochaine équipe.

M. HAUQUIN dit qu'il est tout à fait envisageable de changer de logiciel d'application au vu des problèmes rencontrés.

Le président BRUN ajoute qu'il est urgent d'améliorer le processus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 H 40.

Le Président

Patrice BRUN